

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-  
COMMUNE  
NOUVELLE**  
2, Place du Martray  
22270

☎ 02.96.31.61.62  
☎ 02.96.31.69.08  
[mairie@jugonleslacs-cn.fr](mailto:mairie@jugonleslacs-cn.fr)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS - COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART arrivée à 20h50, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

**Absent** : Mme Chantal ALLEE

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël CARDIN

**Date de la convocation et d'affichage : 18 février 2022**

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 23          | 22                                  |

Objet de la Délibération  
n°20220224-029

- **VOIRIE** :

#### ***-Consultation entreprise pour curage et reprise des chemins***

Il est proposé de procéder au curage de certaines douves, comme cela fait tous les deux ou trois ans. Les services techniques ont ainsi repéré 5.2kms de douves nécessitant donc un curage.

Il est également nécessaire de procéder à une réfection et reprofilage complet de certains chemins d'exploitations (chemin du Bouquet Jalu et de Carrault).

Trois entreprises de TP ont été sollicitées, seules deux d'entre elles ont répondu.

La commission propose de retenir l'entreprise Clément TP, pour un montant global de travaux de 43 154.40 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN

